

## Titres de séjour

### La sous-préfecture instruit les titres suivants :

salarié – conjoint de français – parent d'enfant français – étranger né en France – étudiant – visiteur – ainsi que les Titres d'Identité Républicains et les Documents de Circulation pour Enfant Mineur

#### ➤ Accueil du public :

- le mardi et jeudi de 13h30 à 16h00 : pour les renseignements et la prise de rendez-vous
- le mercredi de 13h30 à 16h : pour le retrait des titres et le dépôt des dossiers de DCEM et TIR.  
(présentez-vous à l'accueil et demandez un ticket )

#### ➤ Accueil téléphonique : Le lundi de 14h00 à 16h00 .:02 40 00 72 51

#### ➤ Vos courriels : [sp-saint-nazaire-agdref@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-saint-nazaire-agdref@loire-atlantique.gouv.fr)

\*\*\*\*\*

Pour les autres catégories de titres,  
adressez-vous à la Préfecture de la Loire-Atlantique :  
[www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

Plate-forme régionale de la naturalisation :  
[pref-naturalisations@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-naturalisations@loire-atlantique.gouv.fr)  
permanence téléphonique le lundi de 9h à 12h : 02 40 41 22 28



La sous-préfecture  
à votre service

***Les procédures de délivrance des cartes grises et permis de conduire sont désormais dématérialisées. Il n'est plus nécessaire de se rendre en sous-préfecture pour de nombreuses démarches. Elles doivent être effectuées en ligne, 24h/24, 7j/7 sur le site internet :***

[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

La sous-préfecture met à votre disposition deux points numériques afin de garantir l'accès de tous les usagers au service public, ouverts du lundi au vendredi de 9H15 à 11H30 et de 13H30 à 15H45

Sous-Préfecture de Saint-Nazaire  
1 rue Vincent Auriol  
BP 425  
44616 SAINT-NAZAIRE Cedex  
Téléphone : 02 40 00 72 72  
[sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr)

## Cartes Grises

A compter du 04 septembre, les démarches « immatriculations » s'effectuent uniquement en ligne ([www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)), par courrier ou en dépôt express sur les horaires d'ouverture de l'accueil général (9H à 12 H et 13h30 à 16H15)

- La liste des pièces à fournir, et les imprimés sont téléchargeable sur le site : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)
- Pour toute demande, vous devez obligatoirement présenter :
  - Un justificatif d'identité ( CNI – Passeport – Permis de conduire – Titre de Séjour...) en cours de validité
  - Un justificatif de domicile (avis d'imposition ou de non-imposition – facture EDF – facture téléphone – quittance de loyer – bail – facture d'eau)
  - Un imprimé de demande de certificat d'immatriculationLa liste des pièces à fournir et les tarifs sont consultables sur le site : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)

**Attention : seuls les règlements par chèques sont acceptés. Merci de prévoir la pièce d'identité du titulaire du compte chèque, et de libeller votre chèque à l'ordre du Trésor Public ou du Régisseur de Recettes de la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire**

- Pour tous renseignements, adressez-nous un courriel :  
[pref-sp-st-nazaire-cg@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-sp-st-nazaire-cg@loire-atlantique.gouv.fr)
- Suivi de la fabrication et envoi de votre carte grise :  
[www.ants.interieur.gouv.fr](http://www.ants.interieur.gouv.fr) - Tél. : 08 11 10 57 16

## Permis de Conduire

Pour savoir si votre nouveau permis est en cours de distribution par la Poste ou est arrivé en Sous-Préfecture : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) "où en est votre permis de conduire". Le centre d'appel de l'ANTS vous renseigne au 0810 901 041 du lundi au vendredi de 7h45 à 20h00 et le samedi de 08h00 à 17h00.

**Démarches uniquement en ligne sur le site [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr), par courrier et en dépôt express sur les horaires d'ouverture de l'accueil général : du lundi au vendredi de 9H à 12 H et de 13H30 à 16H15, sauf**

- Echange de permis étranger : le dépôt des demandes s'effectue le mardi matin sur rendez-vous. Présentez-vous à l'accueil pour obtenir un rendez-vous.
- Sanctions / Suspension / Annulation de permis : du lundi au vendredi de 9H à 12 H
- Commission médicale du permis sur rendez-vous à prendre sur le site [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr) – rubrique « Démarches Administratives » puis « prendre un rendez-vous ».
- Accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 09 h à 11 h et de 13h30 à 15h00
  - Primata – duplicata – : 02 40 00 72 36  
[sp-saint-nazaire-permis-de-conduire@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-saint-nazaire-permis-de-conduire@loire-atlantique.gouv.fr)
  - Commission médicale : 02 40 00 72 27  
[sp-saint-nazaire-commissions-medicales@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-saint-nazaire-commissions-medicales@loire-atlantique.gouv.fr)
  - Suspensions : 02 40 00 72 82 ou 84  
[sp-suspensions-permis-conduire-st-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-suspensions-permis-conduire-st-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr)
- La liste des pièces à fournir, et les imprimés sont téléchargeables sur le site : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr)